



**COMMUNE DES BAUX-DE-PROVENCE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
en exercice 11  
présents 8  
votants 11

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le **mercredi 03 avril à 18h00**,  
Le Conseil Municipal de la Commune des BAUX-DE-PROVENCE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent FERRAT, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mars 2024

**Etaient présents (8)** : Mmes et MM., Anne PONIATOWSKI, Laurent FERRAT, Michel BELGUIRAL, Jean-Benoît HUGUES, Dominique DELAIRE, Claire NOVI, Isabelle ACHARD, Pascal OFFRE

**Absences excusées (3)** : Mounia BANDERIER ZAHIR, Alexandre BRAGLIA, Jean RENO

**Procurations (3)** : Mounia BANDERIER-ZAHIR a donné procuration à Jean-Benoît HUGUES  
Alexandre BRAGLIA a donné procuration à Pascal OFFRE

Jean RENO a donné procuration à Laurent FERRAT

**Secrétaire de séance** : Isabelle ACHARD

**DELIBERATION N° 2024-25**

**OBJET : TARIFS MUNICIPAUX POUR LES TOURNAGES  
A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-07 en date du 21 février 2024 portant sur les tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024,

Considérant la spécificité des tournages (cinéma, tv, photos...) sur la commune des Baux-de-Provence, il convient de déterminer spécifiquement les tarifs s'y appliquant,

Considérant que les tarifs suivants sont appliqués dans le cadre d'une autorisation de tournage et de conventions avec les producteurs.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2024

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-013-211300118-2024.04.03-2024\_25-DE

<b>Réservation Parking</b>	
300 € TTC	Rotonde matin (9h-14h00)
600 € TTC	Rotonde journée
250 € TTC	Boucle matin
500 € TTC	Boucle journée
500 € TTC	Vayède matin (9h-14h)
1 000 € TTC	Vayède journée
550 € TTC	Rotonde + Boucle matin (9h-14h)
1 000 € TTC	Rotonde + Boucle journée
800 € TTC	Rotonde + Vayède matin (9h-14h)
1 200 € TTC	Rotonde + Vayède journée
750 € TTC	Boucle + Vayède matin (9h-14h)
1 100 € TTC	Boucle + Vayède journée
1 200 € TTC	Rotonde + Vayède + Boucle matin (9h-14h)
1 600 € TTC	Rotonde + Vayède + Boucle journée
1 000 € TTC	Parking François 1 <sup>er</sup>
300 € TTC	Parking chasseurs
500 € TTC	Parkings Secteur Val d'enfer matin
1 000 € TTC	Parkings Secteur Val d'enfer journée
<b>Espace des Sablières</b>	
Forfait jusqu'à 3 jours	400 € TTC/jour
De 4 jours à 29 jours réduction 15%	340 € TTC/jour
A partir de 30 jours réduction 50%	200 € TTC/jour

<b>Mise à disposition de personnel technique ou Police Municipale</b>		
€ TTC / agent / heure	en journée	de nuit et dimanche/férié
Avec ou sans Véhicule Léger	50 €	75 €
<b>Complément véhicule</b>	<b>€/jour/véhicule</b>	
Mise à disposition Camion/Tracteur		100 €

<b>Autorisation d'occupation/d'usage du domaine public/communal pour prises de vue décors</b>	
Forfait jusqu'à 3 jours	160 €/décor/jour
De 4 jours à 14 jours réduction 10%	144 €/décor/jour
De 15 jours à 29 jours réduction 20%	128 €/décor/jour
A partir de 30 jours réduction 50%	80 €/décor/jour

**REÇU EN PREFECTURE**  
 Le 08/04/2024  
 Application agréée E.legalite.com

<b>Autorisation d'occupation/d'usage du domaine public/communal pour prises de vue secteur lagon bleu</b>	
Hors forfait jusqu'à 3 jours	1 000 €/jour
De 4 jours à 29 jours réduction 15%	850 €/jour
A partir de 30 jours réduction 50%	500 €/jour
<b>Branchement au réseau électrique / jour</b>	
Forfait	58 € branchement / jour

**Locaux pour équipes tournages**

Mise à disposition des locaux - sans matériel particulier : **50 €/jour**

+ Consommation électrique : **58 €/jour**

**Locaux disponibles :**

- La Citerne
- Maison de la Porte Eyguière
- Presbytère
- Country Club

L'exposé entendu,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, pour les tournages sur le territoire communal.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document d'application de ces tarifs.

**DIT** que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont les délibérants signé.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Anne PONIATOWSKI



REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-211300116-20240403-2024\_25-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2024

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-013-211300116-20240403-2024\_25-DE